

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-2327

présenté par

M. Prud'homme, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguié, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	1 050 000
Affaires maritimes	0	0
Paysages, eau et biodiversité	1 050 000	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)	0	0
TOTAUX	1 050 000	1 050 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à augmenter les crédits alloués à l'Office français pour la biodiversité (OFB).

Lors de la loi de finances 2020, l'OFB a été créée, en faisant la fusion entre l'AFB et l'ONCFS. Il n'y avait pas eu de suppression de postes à l'époque, nous avons déjà alerté sur les risques que représentait cette fusion. Elle pouvait conduire à des suppressions de postes par le futur.

Nous avons raison ! L'année dernière, 20 ETPT ont été supprimés et 1 ETPT a été transféré. Cela n'est pas possible : l'Office français de la biodiversité est un opérateur indispensable à la protection de l'environnement. La bifurcation écologique ne peut pas avoir pour maxime de "faire mieux avec moins". Et ce d'autant plus que les missions de l'OFB s'élargissent et que l'effondrement de la biodiversité s'accélère ! Nous nous opposons à ces suppressions de postes.

Cet amendement prévoit de neutraliser la suppression des 20 ETPT et du transfert, soit 21 ETPT, acté lors du PLF 2021. Nous nous opposons en effet à la logique austéritaire et aux suppressions de postes dans le champ de l'écologie.

Considérant un coût moyen de 50 000€ paremploi, nous proposons de ponctionner 1 050 000 euros en CP et en AE de l'action 52 « Transport aérien » du programme 203 « Infrastructures et services de transport » vers l'action vers l'action 7 du programme 113 « paysages, eau et biodiversité ».

